MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 729 **26 mars 2013**

SOMMAIRE

Ahorn BC 34978
Da Vinci Russian Pension Fund Co. 34975
Faminvest EC S.à r.l. 34972
Fergus Chadwith S.à r.l. 34946
FGP VII S.à r.l. 34973
Fiprosa Holding 34947
Forest Green SA 34946
Général Service Investissement S.A. - SPF 34985
H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l. 34981
Hyzop Sàrl 34946
Icare S.A. 34991
Kaerzefabrik Peters Sàrl 34951
Kinglet Luxembourg S.à r.l. 34951
Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A. 34950
Lee Cooper Intermediate Holdings S.à r.l. 34951
Leman Properties S.à r.l. 34951
Leris S.A. 34980
Leto Investments S.à r.l. 34952
Liberty Globus S.A. 34992
Long Wave S.A. 34951
Metpaint 34987
Mondial Investments S.A. 34968
Nevelpark Holding S.à r.l. 34954
NL Airport Holdings S.à r.l. 34992
Sarazar S.A. 34949
SBI Investments S.A. 34949
Schreinerei Jodocy AG 34949
Skype Technologies 34950
Société Luxembourgeoise de Peinture S.à r.l. 34950
Southern Investments S.A. 34989
Techhol S.A. 34947
THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A. 34948
Trevise S.à r.l. 34947
Vakanz-Express S.A. 34947
Vhano-Lux SA 34948
Vicbag Holding S.A. 34948
VTC Real Estate Holdings I S.à r.l. 34948
WEST-OST Holding Co, S.A. 34949
WEST-OST Holding Co, S.A. 34949
White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l. 34950
Wood Optic Diffusion S.A. 34946

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Forest Green SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.524.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013024003/11.

(130029153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Hyzop Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4751 Pétange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.228.

—

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigne Djamel HACHEMI, Directeur de la société HYZOP LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8404349) souhaite créer la succursale HYZOP SARL au 37 route de Longwy L-4751 Petange.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 15/02/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Djamel HACHEMI. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Djamel HACHEMI

Directeur

Référence de publication: 2013024082/17.

(130029228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Wood Optic Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 93.658.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024338/11.

(130029271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Fergus Chadwith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.086.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a clôturé les opérations de liquidation de la société FERGUS CHADWITH SàRL établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey pour absence d'actifs.

Pour extrait conforme

Me Valérie FERSING

Le liquidateur

Référence de publication: 2013024353/15.

(130029336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fiprosa Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 22.351.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a clôturé les opérations de liquidation de la société FIPROSA HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir pour absence d'actifs.

Pour extrait conforme
Me Valérie FERSING
Le liquidateur

Référence de publication: 2013024354/15.

(130029334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Trevise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.579.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024301/10.

(130029323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Techhol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.670.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2013

L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Reno Maurizio TONELLI, Pierre LENTZ et Claude SCHMITZ de leurs fonctions d'administrateurs.

Conformément à l'article 7 des statuts de la société, il a été constaté que la société n'a plus qu'un seul actionnaire, il est donc décidé de nommer comme administrateur unique, Monsieur Nicola VITALE, administrateur de société, demeurant au 400, via Giacomo Peroni, 00131 Rome, Italie. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013024296/16.

(130029162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Vakanz-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.477.

—

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich meine Privatadresse als Delegierter des Verwaltungsrats bzw. als Mitglied des Verwaltungsrats wie folgt geändert hat:

Kickert Valentin

24, rue des Moulins

L-7784 Bissen

Schengen, den 20. Dezember 2012. Kickert Valentin.

Référence de publication: 2013024313/13.

(130029402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2013024298/13.

(130028948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Vicbag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.185.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024306/10.

(130029399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

VTC Real Estate Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.873.

—

Il se dégage des résolutions de l'associé unique de la société Vistec Holdings S.à r.l., établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 138.203, tenue en date du 30 janvier 2013 par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, numéro 157/2013 de son répertoire, que la société a changé sa dénomination en «VTC Holdings S.à r.l.».

Vistec Holdings S.à r.l. est l'associé unique de la société Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l., établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 139.873, qui par acte tenu en date du 30 janvier 2013 par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, numéro 155/2013 de son répertoire, a changé sa dénomination en «VTC Real Estate Holdings I S.à r.l.».

Par conséquent l'associé unique de la société VTC Real Estate Holdings I S.à r.l. est la société VTC Holdings S.à r.l. .

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013024310/20.

(130029367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Vhano-Lux SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.741.

—

RECTIFICATIF

Cet enregistrement rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 4 octobre 2011 sous le No: L110157910

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024318/11.

(130029438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Schreinerei Jodocy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.547.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024272/10.

(130029454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SBI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.649.

—

EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric DUPHIL, a désormais l'adresse suivante:

- 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour SBI INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013024270/13.

(130028944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Sarazar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.480.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024269/9.

(130029453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

WEST-OST Holding Co, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.891.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013024333/11.

(130028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

WEST-OST Holding Co, S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.891.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013024334/11.

(130028816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.473.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013024330/13.

(130029398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 janvier 2013 que Deloitte S.A., réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renommé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skype Technologies S.A.

Référence de publication: 2013024258/13.

(130028954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Société Luxembourgeoise de Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.692.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024261/9.

(130029154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

—

En date du 14 février 2013, l'actionnaire unique de La Société a pris les décisions suivantes:

- CLERC immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B111831 et dont le siège social se situe au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxembourg, est relevé de ses fonctions comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 14 Février 2013.

- Election d'Ernst & Young immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47 771 et dont le siège social se situe au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 14 Février 2013 jusqu'à l'assemblée générale concernant l'approbation des comptes pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A.

Florence Rao

Adminstrateur B

Référence de publication: 2013024117/19.

(130029021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Long Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.144.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 28 janvier 2013 que:

- Monsieur Philippe SETTON a été nommé aux fonctions de président du conseil d ' administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013024131/12.

(130029316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.030.

—

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20/05/2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGLET LUXEMBOURG Sàrl

Référence de publication: 2013024120/11.

(130028919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Lee Cooper Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.433.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024123/10.

(130029442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Kaerzefabrik Peters Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 6, Zone Artisanale Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 101.590.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAERZEFABRIK PETERS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024118/11.

(130029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Leman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.130.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024134/10.

(130029324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.835,32.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.218.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

"Pelleas Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.231 and having a share capital of USD 3,131,000.-,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 December 2012. The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Leto Investments S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.218, which has been incorporated by deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2511 of 6 November 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1857 of 26 July 2012 (the "Articles").

The appearing party represents the whole corporate capital of the Company, and requires the notary to enact the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Company Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing, and of article 6 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of one million two hundred and ninety five thousand three hundred and sixty four US Dollars and sixty eight cents (USD 1,295,364.68), so as to bring the share capital from its current amount of one million three hundred thirty-six thousand two hundred US Dollars (USD 1,336,200.-) down to forty thousand eight hundred and thirty five US Dollars and thirty two cents (USD 40,835.32) by the cancellation of nine hundred and eighty eight thousand eight hundred and twenty eight (988,828) shares currently held by the Company in its own share capital, each having a nominal value of one point thirty-one US Dollars (USD 1.31).

Second resolution

The Sole Shareholder consequently decides to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at forty thousand eight hundred and thirty five US Dollars and thirty two cents (USD 40,835.32) represented by thirty one thousand one hundred and seventy-two (31,172) shares with a nominal value of one point thirty-one US Dollars (USD 1.31) each, entirely subscribed and fully paid up.

The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve. For the avoidance of doubt, the share premium is not allocated to a specific class of shares (if any).

The nominal value of each share plus any share premium paid on such share shall be hereafter referred to as the "Aggregate Value" of such share."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"Pelleas Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et un capital social de USD 3.131.000,-,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 24 Décembre 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée "Leto Investments S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.218, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 août 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2511 du 6 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné, le 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 juillet 2012, numéro 1857 (les "Statuts").

La partie comparante représente l'intégralité du capital social, et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, comme modifié, conformément auquel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs attribués aux associés de la Société et les décisions de l'Associé Unique seront inscrites sur un procès-verbal ou sur résolutions circulaires sous forme écrite, et l'article 6 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatre US Dollars et soixante-huit centimes (USD 1.295.364,68), afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent trente six mille deux cents US Dollars (USD 1.336.200,-) à quarante mille huit cent trente-cinq US Dollars et trente-deux centimes (USD 40.835,32) par l'annulation de neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit (988.828) parts sociales actuellement détenues par la Société dans son capital social et ayant chacune une valeur nominale d'un US Dollar virgule trente et un (USD 1,31).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille huit cent trente-cinq dollars américains et trente-deux centimes (40.835,32 USD) divisé en trente et un mille cent soixante-deux (31.172) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain virgule trente et un (1,31 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des parts sociales, perçus lors de l'émission des parts sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distribution de dividendes en cas de réduction du capital social, de liquidation ou toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou réserve. Pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission n'est pas allouée à une catégorie spécifique de parts sociales (si applicable).

La valeur nominale des parts sociales augmentée d'une éventuelle prime d'émission payée en relation avec ces parts sociales sera désigné comme étant la "Valeur Totale".

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63386. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019390/123.

(130023078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Nevelpark Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.909.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of January,

before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

GALNOR LTD, a company organized as an International Business Company under the laws of the British Virgin Islands and automatically re-registered under the BVI Business Companies Act on January 1,2007 with registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands, with incorporation number 130.726, holding fifty seven thousand four hundred and five (57,405) shares in the Company (as defined below) numbered 1 to 57,405 (Shareholder 1),

here represented by Mathis Bredimus, employee of Loyens & Loeff Luxembourg, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Julieta Carulla Cuito, a Spanish national, residing at Flat 46, St. Georges Court, Gloucester Road, London SW7 4RA, United Kingdom, and Spanish passport number XD 214225, holding one hundred and fourteen thousand eight hundred and ten (114,810) shares in the Company (as defined below) numbered 57,406 to 172,215 (Shareholder 2),

here represented by Mathis Bredimus, employee of Loyens & Loeff Luxembourg, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Arnau Carulla Cuito, a Spanish national, residing at Flat D 2nd Floor, 53 Stanhope Gardens, London SW75RF, United Kingdom, and Spanish passport number XD 171132, holding fifty-seven thousand four hundred and five (57,405) shares in the Company (as defined below) numbered 172,216 to 229,629 (Shareholder 3),

here represented by Nuria Martin, lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, (together Shareholder 1, Shareholder 2 and Shareholder 3 are the Shareholders).

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holders, acting on behalf of the respective appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Nevelpark Holdings N.V., a company limited by shares (naamloze vennootschap), existing under the laws of Curaçao, having its official seat (statutaire zetel) in Curaçao and having its principal place of business at Pietermaai 15, Curaçao, registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry under number 61541 (the Company).

II. The Shareholders wish to migrate the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and for it to assume the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies (the Law).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Under the laws of Curaçao, a public limited liability company (naamloze vennootschap) (i) is a separate legal entity and (ii) may transfer its registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction. The laws of Curaçao expressly permit a public limited liability company to migrate from Curaçao to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a Curaçao public limited liability company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of Curaçao, deemed to be the same entity as the public limited liability company prior to the migration, and the existence of the company continues after the migration.

IV. Pursuant to (i) resolutions of the Shareholders adopted in the form of a Notarial Deed passed before a Curaçao Public Notary, and (ii) a resolution of the board of the Company, copies of each of which shall remain annexed to the present deed, the Shareholders and the board of the Company resolved to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of the date of this Notarial Deed, without the Company being dissolved or wound-up and with continuing legal existence.

V. All formalities required under the laws of Curaçao to give effect to that transfer have been duly performed.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution or winding-up and with full legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name "Nevelpark Holding S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. amendment of the share capital of the Company as follows:

(i) change of currency of the share capital of the Company from United States Dollars to Euro, such that the existing share capital of the Company, being two hundred and twenty nine-thousand six hundred and twenty United States Dollars (USD229,620) is converted at the United States Dollar to Euro Exchange Rate as published on the date of the migration by the European Central Bank at 15h00 CET; and

(ii) reduction of the share capital of the Company from the Euro equivalent of the United States Dollar value as determined in accordance with (i) above and change of the par value of the shares in issue from one United States Dollar (USD1) to one Euro (EUR1), such that the share capital of the Company shall be one hundred and sixty thousand Euro (EUR160,000) divided into one hundred and sixty thousand (160,000) shares of one Euro (EUR1) each, with the remainder of the share capital determined in (i) above being allocated to the freely distributable share premium of the Company;

4. allocation of the issued share capital of the Company, amounting to one hundred and sixty thousand (160,000) shares, as follows:

(i) Shareholder 1 - forty thousand (40,000) shares, being the shares numbered 1 to 40,000, with a par value of one Euro (EUR1) each;

(ii) Shareholder 2 - eighty thousand (80,000) shares, being the shares numbered 40,001 to 120,000, with a par value of one Euro (EUR1) each;

(iii) Shareholder 3 - forty thousand (40,000) shares, being the shares numbered 120,001 to 160,000, with a par value of one Euro (EUR1) each;

5. approval of the closing balance sheet of the Company presented in Euro;

6. amendment and restatement of the Company's Memorandum and Articles of Association under the laws of Curaçao and replacement in full of such Memorandum and Articles of Association with Articles of Association compliant with Luxembourg Law;

7. acknowledgement of the dismissal, effective as of the date of this Notarial Deed, of the sole member of the board of directors and full discharge for the performance of its duties as sole member of the board of directors of the Company;

8. appointment as managers of the Company, effective as of the date of this Notarial Deed, of the following persons:

- 2RS Risk & Reinsurance Solutions S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B94494, as class A manager of the Company, appointing as its permanent representative Georges Michelena, manager, born in Thionville, France on June 16, 1970 and professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jordi Carulla Font, manager, born in Barcelona, Spain on August 12, 1942 and residing at 20 Chester Terrace, London, NW1 4ND, United Kingdom, as class B manager of the Company; and

- Graham James Clark, manager, born in Epsom, England on December 26, 1945 and residing at 112 Hampshire street, PO BOX CB 13026, Nassau N.P., Bahamas, as class B manager of the Company;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9. establishment, effective as of the date of this Notarial Deed, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

10. miscellaneous.

VII. That the Shareholders, being all the shareholders of the Company and representing the entire issued share capital of the Company, have taken the following resolutions, by means of written resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without dissolution or winding-up and with full legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of Curaçao to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Nevelpark Holding S.à r.l., accepts Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the share capital of the Company from United States Dollars to Euro, such that the existing share capital of the Company, being two hundred and twenty nine thousand six hundred and twenty United States Dollars (USD229,620) is converted at the United States Dollar to Euro Exchange Rate as published on the date of this Deed by the European Central Bank at 15h00 CET, being USD 1 = EUR 0.7385;

(ii) reducing the share capital of the Company from the Euro equivalent of the United States Dollar value as determined in accordance with (i) above, amounting to one hundred and sixty-nine thousand five hundred and seventy-four Euro and thirty-seven cents (EUR 169,574.37), and changing the par value of the shares in issue from one United States Dollar (USD1) to one Euro (EUR1), such that the share capital of the Company shall be one hundred and sixty thousand Euro (EUR160,000) divided into one hundred and sixty thousand (160,000) shares of one Euro (EUR1) each, with the remainder of the share capital, amounting to nine thousand five hundred and seventy-four Euro and thirty-seven cents (EUR 9,574.37) being allocated to the freely distributable share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to allocate the issued share capital of the Company, amounting to one hundred and sixty thousand (160,000) shares each with a par value of one Euro (EUR1) each, as follows:

(i) Shareholder 1 - forty thousand (40,000) shares, being the shares numbered 1 to 40,000, with a par value of one Euro (EUR1) each;

(ii) Shareholder 2 - eighty thousand (80,000) shares, being the shares numbered 40,001 to 120,000, with a par value of one Euro (EUR1) each; and

(iii) Shareholder 3 - forty thousand (40,000) shares, being the shares numbered 120,001 to 160,000, with a par value of one Euro (EUR1) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to approve the Company's closing balance sheet reflecting the financial situation of the Company immediately before the transfer from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of which opening balance sheet shall remain in the records of the Notary.

The Shareholders state that the total value of the net assets of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company on completion of the migration, being one hundred and sixty thousand Euro (EUR160,000).

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve, effective as of the date of this Notarial Deed, to amend and restate the Memorandum and Articles of Association of the Company under the law of Curaçao and to replace in full such Memorandum and Articles of Association with the following Articles of Association which are compliant with Luxembourg Law.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Nevelpark Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred and sixty thousand Euro (EUR160,000) divided into one hundred and sixty thousand shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution, except for such decisions concerning the transfer of assets of the Company which shall only be validly adopted by a unanimous resolution of all the managers of the Company. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers, or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A managers and class B managers, by the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, except for such matters concerning the transfer of assets of the Company which shall require the signatures of all the managers of the Company irrespective of the class.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders holding more than two-thirds of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders holding at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders'Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the 10th day of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders holding at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year of the Company begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the dismissal, effective as of the date of this Notarial Deed, of the sole member of the board of directors, and to grant it full discharge for the performance of its duties as sole member of the board of directors of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders resolve, effective as of the date of this Notarial Deed, to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- 2RS Risk & Reinsurance Solutions S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B94494, as class A manager of the Company, appointing as its permanent representative Georges Miche-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

lena, manager, born in Thionville, France on June 16, 1970 and professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jordi Carulla Font, manager, born in Barcelona, Spain on August 12, 1942 and residing at 20 Chester Terrace, London, NW1 4ND, United Kingdom, as class B manager of the Company; and

- Graham James Clark, manager, born in Epsom, England on December 26, 1945 and residing at 112 Hampshire street, PO BOX CB 13026, Nassau N.P., Bahamas, as class B manager of the Company.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, effective as of the date of this Notarial Deed.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de janvier,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

GALNOR LTD, une société organisée en International Business Company selon les lois des Îles Vierges britanniques et automatiquement ré-immatriculée sous le BVI Business Companies Act, le 1 janvier 2007, dont le siège social est établi à Trident Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, les Îles Vierges britanniques, dont le numéro de constitution est le 130.726, détenant cinquante-sept mille quatre cent cinq (57.405) parts sociales de la Société (tel que défini ci-dessous) numérotées de 1 à 57.405 (l'Associé 1),

représentée ici par Mathis Bredimus, employé de l'étude Loyens & Loeff Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Julieta Carulla Cuito, citoyenne espagnole, résidant au Flat 46, St. Georges Court, Gloucester Road, Londres SW7 4RA, Royaume Uni, détentrice d'un passeport espagnol numéro XD 214225, détenant cent quatorze mille huit cent dix (114.810) parts sociales de la Société (tel que défini ci-dessous) numérotées de 57.406 à 172.215 (l'Associé 2),

représentée ici par Mathis Bredimus, employé de l'étude Loyens & Loeff Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Arnau Carulla Cuito, citoyen espagnol, résidant au Flat D 2nd Floor, 53 Stanhope Gardens, Londres SW7 5RF, Royaume Uni, détenteur d'un passeport espagnol numéro XD 171132, détenant cinquante-sept mille quatre cent cinq (57.405) parts sociales de la Société (tel que défini ci-dessous) numérotées de 172.216 à 229.629 (l'Associé 3),

représenté ici par Nuria Martin, employée de l'étude Loyens & Loeff Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

(ensemble, l'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3 sont les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les parties comparantes sont les associés de Nevelpark Holdings N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie par les lois de Curaçao, dont le siège officiel (statutaire zetel) est établi à Curaçao et son établissement principal à Pietermaai 15, Curaçao, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Curaçao, Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 61541 (la Société);

II. les Associés souhaitent transférer la Société au Grand-Duché de Luxembourg et souhaitent que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi);

III. conformément aux lois de Curaçao, une société anonyme (naamloze vennootschap) (i) est une entité juridique distincte et (ii) peut transférer son siège social, établissement principal, lieu de gestion effective et de l'administration centrale dans une autre juridiction. Les lois de Curaçao permettent expressément à une société anonyme de migrer de Curaçao dans une autre juridiction, après quoi l'entité cesse d'être une société anonyme de Curaçao et la société migrée

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dans ladite juridiction est, aux fins de la loi de Curaçao, considérée comme étant exactement la même entité que la société anonyme avant migration, et l'existence de la Société continue après la migration.

IV. en vertu (i) de résolutions des Associés adoptées sous la forme d'un Acte Notarié passé devant un notaire de Curaçao, et (ii) d'une résolution du conseil de la Société, une copie de chacune d'elles étant annexées au présent acte, les Associés et le Conseil de la Société ont décidé de transférer le siège social, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent Acte sans dissolution ou liquidation de la Société et avec continuité de sa personnalité morale.

V. toutes les formalités requises par les lois de Curaçao pour réaliser ce transfert ont été réalisées.

VI. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution ni liquidation et avec continuation de sa personnalité morale;

2. adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée selon le droit luxembourgeois, ayant pour nom "Nevelpark Holding S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg;

3. modification du capital social de la Société comme suit:

(i) changement de la devise du capital social de la Société de dollars américains en euros, de sorte que le capital social actuel de la Société, étant de deux cent vingt-neuf mille six cent vingt dollars américains (USD 229.620) est converti au taux de change dollars américains - euros publié à la date de la migration par la Banque Centrale Européenne à 15 heures CET; et

(ii) réduction du capital social de la Société de l'équivalent en euros de sa valeur en dollars américains telle que déterminée conformément au point (i) ci-dessus et modification de la valeur nominale des parts sociales en circulation d'un dollar américain (USD 1) à un euro (EUR 1), de sorte que le capital social de la Société sera de cent soixante mille euros (EUR 160.000) divisé en cent soixante mille (160.000) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, et affectation du solde du capital social déterminé au point (i) ci-dessus à la prime d'émission librement distribuable de la Société;

4. affectation du capital social de la Société, d'élevant à cent soixante mille (160.000) parts sociales, comme suit:

(i) Associé 1 - quarante mille (40.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 1 à 40.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ii) Associé 2 - quatre-vingt mille (80.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 40.001 à 120.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(iii) Associé 3 - quarante mille (40.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 120.001 à 160.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

5. approbation du bilan de clôture de la Société libellé en euro;

6. modification et refonte des statuts (Memorandum and Articles of Association) de la Société selon la loi de Curaçao et substitution à ces statuts de Statuts conformes à la loi luxembourgeoise;

7. reconnaissance du renvoi, effectif à la date du présent acte, du seul membre du conseil d'administration et de la pleine décharge pour les fonctions effectués en tant que membre unique du conseil d'administration de la Société;

8. nomination des personnes suivantes en qualité de gérants de la Société, à compter de la date du présent acte:

- 2RS Risk & Reinsurance Solutions S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.494, en tant que gérant de classe A de la Société, nommant en tant que son représentant permanent Georges Michelena, gérant, né à Thionville, France le 16 juin 1970 et résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jordi Carulla Font, gérant, né à Barcelone, Espagne, le 12 août 1942 et résidant au 20 Chester Terrace, Londres, NW1 4ND, Royaume-Uni, en qualité de gérant de classe B de la Société; et

- Graham James Clark, gérant, né à Epsom, Angleterre, le 26 décembre 1945 et résidant au 112 Hampshire street, PO BOX CB 13026, Nassau N.P., les Bahamas, en qualité de gérant de classe B de la Société;

9. établissement, à la date du présent Acte Notarié, du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. divers.

VII. les Associés, étant tous les associés de la Société et représentant la totalité du capital social émis de la Société, ont pris les résolutions suivantes, par voie de résolutions écrites:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution ou liquidation et avec pleine continuation de sa personnalité morale. Les Associés déclarent que toutes les formalités requises par les lois de Curaçao pour réaliser ce transfert ont été accomplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant pour nom Nevelpark Holding S.à r.l., qu'elle accepte la nationalité luxembourgeoise et décide que la Société sera, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le capital social de la Société en:

(i) changeant la devise du capital social de la Société de dollars américains en euros, de sorte que le capital social actuel de la Société, étant de deux cent vingt-neuf mille six cent vingt dollars américains (USD 229.620) est converti au taux de change dollars américains - euros publié à la date du présent acte par la Banque Centrale Européenne à 15 heures CET, c'est-à-dire USD 1 = EUR 0,7385;

(ii) réduisant le capital social de la Société de l'équivalent en euros de sa valeur en dollars américains telle que déterminée conformément au point (i) ci- dessus, s'élevant à cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et trente-sept centimes (EUR 169.574,37) et en modifiant la valeur nominale des parts sociales en circulation d'un dollar américain (USD 1) à un euro (EUR 1), de sorte que le capital social de la Société sera de cent soixante mille euros (EUR 160.000) divisé en cent soixante mille (160.000) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, et affectation du solde du capital social, s'élevant à neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et trente-sept centimes (EUR 9.574,37), au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'affecter le capital social émis de la Société, s'élevant à cent soixante mille (160.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, comme suit:

(i) Associé 1 - quarante mille (40.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 1 à 40.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ii) Associé 2 - quatre-vingt mille (80.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 40.001 à 120.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

(iii) Associé 3 - quarante mille (40.000) parts sociales, soit les parts sociales numérotées de 120.001 à 160.000, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan de clôture de la Société reflétant la situation financière de la Société juste avant le transfert de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, une copie du bilan d'ouverture devant être conservée par le Notaire.

Les Associés déclarent que la valeur totale des actifs nets de la Société est au moins égale à la totalité du capital social émis de la Société au moment de la réalisation de la migration, soit de cent soixante mille euros (EUR 160.000).

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident, à compter de la date du présent Acte, de modifier et de refondre les statuts (Memorandum and Articles of Association) de la Société sous la législation de Curaçao et de remplacer ces statuts par les Statuts qui suivent et qui sont conformes à la loi luxembourgeoise.

Les Statuts refondus de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "Nevelpark Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements ex-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

traordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000), représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (ínter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, sauf pour les points concernant la cession des actifs de la Société qui requerront les signatures de tous les gérants de la Société indépendamment de leur classe.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dixième jour du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être renommés par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence au jour du présent acte et se termine au 31 Décembre 2013.

Septième résolution

Les Associés décident de prendre acte du renvoi, effectif à la date du présent Acte Notarié, du membre unique du conseil d'administration et de lui accorder la pleine décharge pour l'exécution de ses fonctions en tant que membre unique du conseil d'administration de la Société.

Huitième résolution

A compter de la date du présent Acte Notarié, les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- 2RS Risk & Reinsurance Solutions S.A., société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.494, en tant que gérant de classe A de la Société, nommant en tant que son représentant permanent Georges Michelena, gérant, né à Thionville, France le 16 juin 1970 et résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jordi Carulla Font, gérant, né à Barcelone, Espagne, le 12 août 1942 et résidant au 20 Chester Terrace, Londres, NW1 4ND, Royaume-Uni, en qualité de gérant de classe B de la Société; et

- Graham James Clark, gérant, né à Epsom, Angleterre, le 26 décembre 1945 et résidant au 112 Hampshire street, PO BOX CB 13026, Nassau N.P., les Bahamas, en qualité de gérant de classe B de la Société.

Neuvième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent Acte Notarié.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, il est déclaré qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: M. BREDIMUS, N. MARTIN, Henri. BECK.

Enregistré à Echternach, le 1 er février 2013. Relation: ECH/2013/210. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013019453/767.

(130022794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

—

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mondial Investments S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 4 août 2009.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Siham Bedrane-Khacef, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Modification de l'article 5 des statuts.

3.- Modification de l'année sociale de la Société et modification subséquente des articles 12 et 16 des statuts.

4.- Acceptation de la démission de certains administrateurs.

5.- Nomination d'administrateurs supplémentaires.

6.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** La société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, ses filiales et filiales de son entreprise mère et des membres du groupe auquel elle appartient, et comprenant notamment l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

Elle pourra effectuer toutes autres activités qui, directement ou indirectement, contribueront à l'accomplissement de cet objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital autorisé a expiré et par conséquent décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,00) représenté par sept mille quatre cent quatre-vingts (7.480) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune. Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'année en cours ayant débuté le 1 er mars 2012 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 12 et 16 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur John Drury,
- Monsieur Rob Smeele et
- Monsieur Johny Seré.

Décharge leur sera accordée pour l'exécution de leurs mandats lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social en cours qui aura lieu en 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la Société:

- Monsieur Hermann Bissig, administrateur de sociétés, né à Altdorf, Suisse, le 28 Mars 1960, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300, Zug.
- Monsieur Michel de Groote, administrateur de sociétés, né à Kamina, Congo, le 7 Juin 1954, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300, Zug.

Leurs mandats expireront lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social en cours qui aura lieu en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Mondial Investments S.A." (hereafter "the Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 40.855, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 November 1992, number 522. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 August 2009, number 1497.

The general meeting was opened at 3.45 p.m. with Mr Raf Bogaerts, director, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marie Kaiser, private employee, having its professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Siham Bedrane-Khacef, private employee, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to object clause and subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company.

2. Amendment of Article 5 of the articles of association.

3. Amendment of the financial year of the Company and subsequent amendment of Articles 12 and 16 of the articles of association.

4. Resignation of some directors.

5. Appointment of additional directors.

6. Miscellaneous.

II. - That the sole shareholder represented, the proxyholder of the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present sole shareholder, the represented sole shareholder and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole shareholder represented, initalled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the sole shareholder present declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting so that no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the purpose of the Company and consequently, to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** The object of the company is to carry out any and all financial activities for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and the members of the group it forms part of, including in particular the rendering of financial assistance by means of granting loans or otherwise, the management of current accounts, the management of bank deposits, clearing operations and foreign exchange operations.

It may carry out any other activities that may be conducive, directly or indirectly, to the attainment of that object."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The general meeting acknowledges that the authorized capital has expired and subsequently, resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred eighty-seven thousand euros (EUR 187,000.00) represented by seven thousand four hundred eighty (7,480) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.00) each.

The shares are and shall remain registered shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law."

Third resolution

The general meeting resolves to change the financial year which shall begin on 1 st January of each year and shall terminate on 31 st December of the same year.

The current financial year which began on 1 st March 2012 exceptionally ending 31 st December 2012.

Fourth resolution

Consequently to the precedent resolution, the general meeting resolves to amend Articles 12 and 16 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the last day of December of the same year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on thelast day of June at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day."

Fifth resolution

The general meeting agrees with the resignation of the following directors with immediate effect:

- Mr John Drury,
- Mr Rob Smeele and
- Mr Johny Seré.

Discharge will be granted for the execution of their mandates at the ordinary general meeting of the Company approving the annual accounts of the current financial year which will be held in 2013.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint with immediate effect the following persons as additional directors of the Company:

- Mr. Hermann Bissig, director of companies, born in Altdorf, Switzerland, on 28 March 1960, with business address at 10 Grafenauweg, CH-6300, Zug.

- Mr. Michel de Groote, director of companies, born in Kamina, Congo, on 7 June 1954, with business address at 10 Grafenauweg, CH-6300, Zug.

Their mandates will end at the next ordinary general meeting of the Company approving the annual accounts of the current financial year will be held in 2013.

There being no further business, the general meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, S. BEDRANE-KHACEF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63111. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expedition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019449/190.

(130023155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Faminvest EC S.à r.l., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

—

L'an deux mille douze, le onze décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "THREE-SIXTY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109840,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll; et

2) La société anonyme "VENTURE CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108780,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles partie comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FAMINVEST EC S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109113, a été originairement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "THEKLA HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1274 du 25 novembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois suivant actes reçus:

- par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 821 du 4 avril 2008, contenant notamment l'adoption de la dénomination "THEKLA S.A.";

- par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 1 er février 2012, contenant la transformation en société à responsabilité limitée et l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet et de donner subséquemment à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exécution de toutes missions se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable et fiscal, notamment conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expertcomptable telle que modifiée. Elle peut également réaliser toutes opérations à caractère fiduciaire, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et susceptible de le favoriser ou de le compléter.

La Société a également pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large.

Elle pourra également exercer toutes activités accessoires de conseil et de prestations de services (fiscalité, conseil en gestion, en organisation, domiciliation…), pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut, dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019888/76.

(130023551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

FGP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.311.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg register for commerce and trade under number R.C.S. Luxembourg B 123.906, having its registered office at L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by its managing general partner Freo Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at EBBC 6D, route de Treves L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.898 with a share capital of EUR 12,600,

duly represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of FGP VII S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 131.311, with a share capital of EUR 12,600 (the "Company"),

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Modification of the required quorum of category A managers in order for the board of managers to validly deliberate and act;

2. Subsequent modification of article 9.5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **9.5.** Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Category A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Category A manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting"; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the number of Category A managers which shall be present or represented in order for the board of managers to validly deliberate and act in presence of at least one category A manager.

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves that article 9.5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended in order to henceforth read as follows:

" **9.5.** Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Category A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Category A manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire demeurant à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR.., une société en commandite par actions organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.906,

Dûment représentée par Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire unique) de FGP VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.311 (la Société),

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite revu l'ordre du jour suivant (l'Ordre du jour):

Ordre du jour

1. Modification du quorum requis de gérants de catégorie A afin que le conseil de gérance puisse délibérer et agir valablement.

2. Modification substantielle de l'article 9.5 des statuts qui doivent être lus de la manière suivante:

«A l'exception des cas où une majorité plus grande est requise pour tout accord de partenariat entre les gérants de temps à autre, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si seulement une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées, incluant au moins un gérant de catégorie A. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés au conseil»; et

3. Divers.

Après avoir revu les différents éléments composant l'Ordre du jour, l'Actionnaire unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier le nombre de gérants de catégorie A qui doivent être présents ou représentés afin que le conseil de gérance puisse valablement délibérer et agir en présence d'au moins un gérant de catégorie A.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide que l'article 9.5 des statuts de la Société doit être modifié afin d'être lu de la manière suivante:

Le document, ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

«A l'exception des cas où une majorité plus grande est requise pour tout accord de partenariat entre les gérants de temps à autre, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si seulement une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées, incluant au moins un gérant de catégorie A. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés au conseil.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour qu'en tête des présentes.

Le document, ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Vaude-Perrin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013019895/115.

(130023488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Da Vinci Russian Pension Fund Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.314.

—

In the year two thousand and twelve. On the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mrs. Ekaterina DUBLET, notary clerk, professionally residing in Junglinster,

acting as the attorney for and on behalf of the board of directors of Da Vinci Russian Pension Fund Co., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.314, (the "Company"),

pursuant to powers given to him by the board of directors of the Company during the board of the directors meeting dated as of 19 December 2012 (the "Meeting"),

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

The minutes of the Meeting, signed ne varietur by the Appearing Party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Party, acting in his capacity as attorney of the Company, has required the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1.- The Company Da Vinci Russian Pension Fund Co., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.314, incorporated by deed drawn up on 12 December 2011 by Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 193 of 24 January 2012, and whose articles of association (the "Articles") have been amended on 28 March 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1440 of 9 June 2012.

2.- The share capital of the Company is fixed at two million one hundred and sixty thousand Russian Roubles (RUB 2,160,000.-), represented by one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) ordinary class A shares, with a

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nominal value of one Russian Rouble (RUB 1.-) each and three million (3,000,000) preferred class P shares, with a nominal value of zero point twenty Russian Rouble (RUB 0.20) each.

3.- Pursuant to the first paragraph of article 5.6 of the Articles, the current authorized capital is fixed at three billion Russian Roubles (RUB 3,000,000,000.-) represented by three billion (3,000,000,000.-) ordinary shares (of any classes or categories) with a par value of one Russian Rouble (RUB 1.-) each.

Pursuant to the second paragraph of article 5.6 of the Articles, the board of directors is authorized "to issue new Shares of the Company and to issue any other instruments convertible into Shares of the Company within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of Shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the Shares issued for the existing Shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the Shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these Articles".

4.- During the Meeting held on 19 December 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the capital by a total amount of three hundred thousand Russian Roubles (RUB 300,000.-) in order to raise it from its current amount of two million one hundred and sixty thousand Russian Roubles (RUB 2,160,000) to two million four hundred and sixty thousand Russian Roubles (RUB 2,460,000), by the issue of a total of three hundred thousand (300,000) new class A shares with a nominal value of one Russian Rouble (RUB 1.-) each, to be issued with a share premium of a total amount of five hundred ninety-nine million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 599,700,000.-) (the "Share Premium").

5.- The board of directors has admitted to the subscription of the new class A shares the following existing shareholders who subscribed to and fully paid up all the three hundred thousand (300,000) new class A shares as follows:

- DVC Investment Ltd., having its registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, has subscribed to one hundred forty thousand four hundred (140,400) new Class A shares and fully paid them up by a contribution in cash in a total amount of two hundred eighty million eight hundred thousand Russian Roubles (RUB 280,800,000.-), i.e. to the extent of one hundred forty thousand four hundred Russian Roubles (RUB 140,400.-) for the payment of the nominal value of the subscribed shares and to the extent of two hundred eighty million six hundred fifty-nine thousand six hundred Russian Roubles (RUB 280,659,600.-) for the payment of the Share Premium;

- Otkritie Financial Corporation JSC, with its registered office at 2/4 Letnikovskaya str., Moscow, 115114, Russia, has subscribed to fifty-nine thousand seven hundred (59,700) new Class A shares and fully paid them up by a contribution in cash in a total amount of one hundred ninteen million four hundred thousand Russian Roubles (RUB 119,400,000.-), i.e. to the extent of fifty-nine thousand seven hundred Russian Roubles (RUB 59,700.-) for the payment of the nominal value of the subscribed shares and to the extent of one hundred nineteen million three hundred forty thousand three hundred Russian Roubles (RUB 119,340,300.-) for the payment of the Share Premium; and

- Potrosa Enterprises Ltd., with registered office in Lithynis 12, Olympia Court, 3 rd floor, Flat/Office 201, Strovolos, Nicosia, Cyprus, has subscribed to ninty-nine thousand nine hundred (99,900) new Class A shares and fully paid them up by a contribution in cash in a total amount of one hundred ninety-nine million eight hundred thousand Russian Roubles (RUB 199,800,000.-), i.e. to the extent of one ninety-nine thousand nine hundred Russian Roubles (RUB 99,900.-) for the payment of the nominal value of the subscribed shares and to the extent of one hundred ninety-nine million seven hundred thousand one hundred Russian Roubles (RUB 199,700,100.-) for the payment of the Share Premium.

All the shares having been entirely subscribed to and fully paid up by a contribution in cash of three hundred thousand Russian Roubles (RUB 300,000.-), together with the Share Premium in an aggregate amount of five hundred ninety-nine million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 599,700,000.-), so that the company has at its disposal the total sum of six hundred million Russian Roubles (RUB 600,000,000.-), wired on the Company's bank account, as was certified to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

6.- As a consequence of such share capital increase, the first subparagraph of the first paragraph of article five of the Company's Articles shall be amended and henceforth shall read as follows:

« **Art. 5.1.1.** The share capital of the Company is set at two million four hundred and sixty thousand Russian Roubles (RUB 2,460,000), represented by one million eight hundred and sixty thousand (1,860,000) ordinary class A shares (the A Shares) of the Company, with a nominal value of one Russian Rouble (RUB 1) each and three million (3,000,000) preferred class P shares (the Preferred P Shares) of the Company, with a nominal value of zero point twenty Russian Rouble (RUB 0.20) each, all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these Articles."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand two hundred Euro (EUR 6,200.-).

The capital increase is estimated at approximately fifteen million eighteen thousand six hundred sixty-one Euro (EUR 15,018,661.-) at the exchange rate as of 7 December 2012: EUR 1 = RUB 39.9503.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Declaration

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same Appearing Party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, known to the Notary, by surname, first name, civil status and residence, said Appearing Party signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze. Le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster,

agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil d'administration de Da Vinci Russian Pension Fund Co., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.314 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion du conseil d'administration en date du 19 décembre 2012 (la «Réunion»),

(ci-après la «Partie Comparante»).

Le procès-verbal de la Réunion, signé ne varietur par la Partie Comparante et le Notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La Partie Comparante, agissant en sa qualité du mandataire de la Société, a requis le Notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société Da Vinci Russian Pension Fund Co., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.314, constituée en date du 12 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 24 janvier 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en date du 28 mars 2012 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 9 juin 2012.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à deux millions cent soixante mille roubles russes (RUB 2.160.000,-), représenté par un million cinq cent soixante mille (1.560.000) actions ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale d'un rouble russe (RUB 1,-) chacune, et trois millions (3.000.000) d'actions préférentielles de catégorie P, ayant une valeur nominale de zéro virgule vingt rouble russe (RUB 0,20) chacune.

3.- Conformément au premier alinéa de l'article 5.6 des Statuts, le capital autorisé actuel est fixé à trois milliards de roubles russes (RUB 3.000.000.000,-), représenté par trois milliards (3.000.000.000,-) d'actions d'une valeur nominale d'un rouble russe (RUB 1,-) chacune.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 5.6 des Statuts, le conseil d'administration est «expressément autorisé aux termes des présentes à émettre des Actions de la Société et d'émettre tout autre titre convertible en Actions de la Société, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il jugera appropriées, et notamment à procéder à l'émission d'Actions suite à la conversion de toute obligation convertible en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires de souscrire aux nouvelles Actions à émettre, à l'exception des cas où un tel droit est réservé aux Actionnaires conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires».

4.- Lors de la Réunion tenue en date du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d' un montant total de trois cent mille roubles russes (RUB 300.000,-), afin de le porter ainsi de son montant actuel de deux millions cent soixante mille roubles russes (RUB 2,160,000.-) à deux millions quatre cent soixante mille roubles russes (RUB 2,460,000.-), par l'émission d'un total de trois cent mille (300,000) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale d'un rouble russe (RUB 1,-) chacune, à émettre avec la prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent milles roubles russes (RUB 599.700.000,-) (la «Prime d'Emission»).

5.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants de sorte que toutes les trois cent mille (300.000) actions nouvelles de classe A ont été souscrites et libérées comme suit:

- DVC Investment Ltd., ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, a souscrit pour cent quarante mille quatre cents (140.400) nouvelles actions de classe A et les a libéré entièrement moyennant apport en numéraire d'un montant total de deux cent quatre-vingt millions huit cent mille roubles russes (RUB 280.800.000,-), à savoir à hauteur d'un montant de cent quarante mille quatre cents roubles russes (RUB 140.400,-) pour le paiement de la valeur nominale des actions souscrites et à hauteur d'un montant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de deux cent quatre-vingt millions six cent cinquante-neuf mille six cents roubles russes (RUB 280.659.600,-) pour le paiement de la Prime d'Emission;

- Otkritie Financial Corporation JSC, ayant son siège social au 2/4 Letnikovskaya str., Moscou, 115114, Russie, a souscrit pour cinquante¬neuf mille sept cents (59.700) nouvelles actions de classe A et les a libéré entièrement moyennant apport en numéraire d'un montant total de cent dix-neuf millions quatre cent mille roubles russes (RUB 119.400.000,-), à savoir à hauteur d'un montant de cinquante-neuf mille sept cents roubles russes (RUB 59.700,-) pour le paiement de la valeur nominale des actions souscrites et à hauteur d'un montant de cent dix-neuf millions trois cent quarante mille trois cents roubles russes (RUB 119.340.300,-) pour le paiement de la Prime d'Emission; et

- Potrosa Enterprises Ltd., ayant son siège social à Lithynis 12, Olympia Court, 3 rd floor, Flat/Office 201, Strovolos, Nicosia, Chypre, a souscrit pour quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) nouvelles actions de classe A et les a libéré entièrement moyennant apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-neuf millions huit cents mille roubles russes (RUB 199.800.000,-), à savoir à hauteur d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents roubles russes (RUB 99.900,-) pour le paiement de la valeur nominale des actions souscrites et à hauteur d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent mille cent roubles russes (RUB 199.700.100,-) pour le paiement de la Prime d'Emission.

Toutes les actions nouvelles de classe A ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent mille roubles russes (RUB 300.000,-), assorties d'une Prime d'Emission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent mille roubles russes (RUB 599.700.000,-), de sorte que la somme totale de six cent millions roubles russes (RUB 600,000,000.-), virée sur le compte bancaire de la Société, se trouve à sa libre disposition, ainsi qu'il en est justifié au Notaire soussigné qui le constate expressément.

6.- A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa du premier paragraphe de l'article cinq des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de deux millions quatre cent soixante mille roubles russes (RUB 2.460.000), représenté par un million huit cent soixante mille (1.860.000) actions ordinaires de classe A (les Actions A) de la Société, ayant une valeur nominale d'un rouble russe (RUB 1) chacune, et trois millions (3.000.000) actions préférentielles de catégorie P (les Actions Préférentielles P) de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule vingt rouble russe (RUB 0,20) chacune, lesquelles ont toutes été entièrement libérées, et conférant les droits et obligations prévus par les présents Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

L'augmentation du capital est évaluée approximativement à quinze millions dix-huit mille six cent soixante et un euros (EUR 15.018.661,-) au taux de change du 7 décembre 2012: EUR 1 = RUB 39,9503.

Déclaration

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Partie Comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même Partie Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Partie Comparante, connue du Notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/33. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013019831/187.

(130023746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ahorn BC, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.788.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AHORN BC SA, avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69 rue de la libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

résidence à Pétange, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 489 du 15 mars 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 157.788.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche (F), faisant également office de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Silvina ARANTES, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Dissolution avec liquidation de la société,
2. Décharge à donner aux mandataires sociaux,
3. Annulation des actions,
4. Demande de la radiation au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,
5. Fixation de l'adresse des archives.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare expressément dissoudre et liquider la société avec effet au 31 décembre 2012, celle-ci ayant cessé toute activité.

L'assemblée déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

L'assemblée déclare encore avoir réglé ou provisionné tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

Troisième résolution

L'assemblée déclare que toutes les actions ont été annulées.

Quatrième résolution

L'assemblée demande la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14 heures 15, avec mention que la présente remplace la minute n° 400 du 24 décembre 2012.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: HOLTZ; BOULKAIBET; ARANTES.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1336. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2013. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013020401/66.

(130024322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Leris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 106.875.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michel TREPPO, gérant de sociétés, né le 22 janvier 1954 à Nemours, France, demeurant 67, rue Godrans 21000 Dijon, France,

Ici représenté par Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg

en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné le 27 décembre 2012

Lequel pouvoir restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme LERIS S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 106.875, a été constituée par un acte du notaire Jean SECKLER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34829 du 21 juillet 2005 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Que le capital social de la société anonyme LERIS S.A., s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées;

- Que Monsieur Michel TREPPO étant devenu seul propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme LERIS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Monsieur Michel TREPPO agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LERIS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

* de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/389. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020684/51.

(130024386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.215.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

H.I.G. Europe - Duales System Deutschland, Ltd., whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.215 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 11 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 November 2012 under number 2837. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create three classes of shares, namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), the class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares").

The Sole Shareholder resolves that the rights of the Class A Ordinary Shares, of the Class A Preferred Shares and of the Class B Ordinary Shares shall be as follows:

The Class A Ordinary Share, the Class A Preferred Shares and the Class B Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects save, as hereinafter specifically provided. The Class A Preferred Shares shall have such distribution rights as provided for hereafter.

The Class A Preferred Shares shall confer upon the holders thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other shares in the capital of the Company, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative annual preferential cash dividend (hereinafter called the "Preference Dividend"), of 8% of the aggregate nominal value of the Class A Preferred Shares, such Preference Dividend to be payable yearly after approval of the annual accounts relating to the financial year preceding the Preference Dividend payment by the general meeting of shareholders of the Company. The Class A Preferred Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Preference Dividend.

Shareholders shall be entitled to receive notices of and to attend at all general meetings of the Company and shall be entitled to one vote for each share (irrespective of its class) held by them.

No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made on the Class A Ordinary Shares and/or the Class B Ordinary Shares, nor shall any Class A Ordinary Shares and/or any Class B Ordinary Shares be redeemed or purchased by the Company until any accrued Preference Dividend shall have been declared and paid in full.

In the event of a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied:

(i) firstly, towards repayment to the holders of the Class A Preferred Shares (if any such shares are then outstanding) of the capital paid up thereon (including any share premium) (the "Preferential Liquidation Right");

(ii) secondly, the surplus shall be distributed pro rata among the holders of the Class A Ordinary Shares and/or the Class B Ordinary Shares.

If upon any liquidation, distribution or winding up, the assets of the Company shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Right in full to all holders of the Class A Preferred Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Class A Preferred Shares, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

Subject to the Company having legally distributable sums in accordance with article 72-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended ("Distributable Sums"), the Class A Preferred Shares shall be redeemed

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

on 21 December 2019 for an amount equal to the paid up capital thereon plus the amount of all Preference Dividend that has accrued but not been paid as of such date.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves that the twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Company are converted into Class A Ordinary Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-eight million two hundred and twenty-one thousand nine hundred and ninety-three euro (EUR 48,221,993) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of forty-eight million two hundred and thirty-four thousand four hundred and ninety-three euro (EUR 48,234,493) through the issue of forty-eight million one hundred and ninety thousand nine hundred and seventy-one (48,190,971) Class A Preferred Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each (the "New Class A Preferred Shares") and three thousand one hundred two (31,022) Class B Ordinary Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each (the "New Class B Ordinary Shares" and together the New Class A Preferred Shares, the "New Shares").

All the New Shares are subscribed and fully paid up by H.I.G. Europe -Duales System Deutschland, Ltd. aforementioned through a contribution in kind consisting of 682 class A1 shares, 682 class A2 shares, 682 class A3 shares, 682 class A4 shares, 1,551,137 class B1 shares, 1,551,137 class B2 shares currently held by the Sole Shareholder in Green Point Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B156.664 (the "Contribution"). The total value of the Contribution of fifty-four million two hundred twenty-one thousand nine hundred ninety-three euro and ninety-eight cent (EUR 54,221,993.98) is allocated as follows: (i) forty-eight million two hundred and twenty-one thousand nine hundred and ninety-three euro (EUR 48,221,993) are allocated to the share capital of the Company and (ii) six million euro and ninety-eight cent (EUR 6,000,000.98) are allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 48,234,493 (forty-eight million two hundred and thirty-four thousand four hundred and ninety-three euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) class A ordinary shares of EUR 1 (one euro) each (the "Class A Ordinary Shares"), 48,190,971 (forty-eight million one hundred and ninety thousand nine hundred and seventy-one) class A preferred shares of EUR 1 (one euro) each (the "Class A Preferred Shares") and 31,022 (three thousand one hundred two) class B ordinary shares of EUR 1 (one euro) each (the "Class B Ordinary Shares").

The Class A Ordinary Shares, the Class A Preferred Shares and the Class B Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects save, as hereinafter specifically provided. The Class A Preferred Shares shall have such distribution rights as provided for hereafter.

The Class A Preferred Shares shall confer upon the holders thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other shares in the capital of the Company, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative annual preferential cash dividend (hereinafter called the "Preference Dividend"), of 8% of the aggregate nominal value of the Class A Preferred Shares, such Preference Dividend to be payable yearly after approval of the annual accounts relating to the financial year preceding the Preference Dividend payment by the general meeting of shareholders of the Company. The Class A Preferred Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Preference Dividend.

Shareholders shall be entitled to receive notices of and to attend at all general meetings of the Company and shall be entitled to one vote for each share (irrespective of its class) held by them.

No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made on the Class A Ordinary Shares and/or the Class B Ordinary Shares, nor shall any Class A Ordinary Shares and/or any Class B Ordinary Shares be redeemed or purchased by the Company until any accrued Preference Dividend shall have been declared and paid in full.

In the event of a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied:

(i) firstly, towards repayment to the holders of the Class A Preferred Shares (if any such shares are then outstanding) of the capital paid up thereon (including any share premium) (the "Preferential Liquidation Right");

(ii) secondly, the surplus shall be distributed pro rata among the holders of the Class A Ordinary Shares and/or the Class B Ordinary Shares.

If upon any liquidation, distribution or winding up, the assets of the Company shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Right in full to all holders of the Class A Preferred Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Class A Preferred Shares, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subject to the Company having legally distributable sums in accordance with article 72-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended ("Distributable Sums"), the Class A Preferred Shares shall be redeemed on 21 December 2019 for an amount equal to the paid up capital thereon plus the amount of all Preference Dividend that has accrued but not been paid as of such date."

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to delete the current article 9 of the Company's articles of incorporation and to renumber the remaining articles of the articles of incorporation of the Company accordingly.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

H.I.G. Europe - Duales System Deutschland, Ltd., une société ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.215 (ci-après la "Société"), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 October 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 novembre 2012 sous le numéro 2837. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer trois (3) catégories de parts sociales nommées les parts sociales ordinaires de la classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de la Classe A») les parts sociales préférentielles de la Classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de la Classe A») et les parts sociales ordinaires de la classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de la Classe B»).

L'Associé Unique décide que les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Préférentielles sont comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de la Classe B constituent trois catégories distinctes de parts sociales dans la Société, mais prennent rang pari passu à tout égard, sauf tel qu'expressément prévu ci-après. Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A donnent droit aux distributions tel que mentionné ci-dessous.

Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A confèrent à leurs détenteurs en tant que catégorie le droit, en priorité sur le paiement des dividendes aux détenteurs de toutes autres parts sociales dans le capital social de la Société, à recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende un dividende annuel cumulatif fixe préférentiel en espèces (ci-après dénommé le «Dividende Préférentiel»), à hauteur de 8% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, ce Dividende Préférentiel étant payable chaque année après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédant le paiement du Dividende Préférentiel par l'assemblée générale des associés de la Société. Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A ne donnent pas droit de participer à la distribution des dividendes (le cas échéant) payés en sus du Dividende Préférentiel.

Les Associés ont le droit de recevoir des convocations de, et pour participer à, toutes les assemblées générales de la Société et ont une voix par part sociale (quelle que soit sa catégorie) qu'ils détiennent.

Aucun dividende, que ce soit en numéraire ou en nature, ne doit être payé ou déclaré, tout comme toute autre distribution ne doit être faite quant aux Parts Sociales Ordinaires de la Classe A et/ou Parts Sociales Ordinaires de la Classe B, tout comme toute Part Sociale Ordinaire de la Classe A et/ou Parts Sociale Ordinaire de la Classe B ne doit être achetée ou rachetée par la Société avant que tout Dividende Préférentiel ait été déclaré et entièrement payé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans le cas d'un remboursement de capital en cas de liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés seront répartis tel que:

(i) premièrement, pour le remboursement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A (si ces parts sociales sont alors en circulation) du capital versé à cet égard (y compris toute prime d'émission) (le «Droit Préférentiel de Liquidation»);

(ii) deuxièmement, l'excédent doit être distribué au pro rata entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Si lors de la liquidation, d'une distribution ou de la dissolution, les actifs de la Société sont insuffisants pour payer le Droit Préférentiel de Liquidation dans son intégralité à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, ces actifs doivent alors être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, au pro rata des montants totaux auxquels ils auraient normalement eu droit respectivement.

Sous réserve de la disponibilité des sommes légalement distribuables en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Les Sommes Distribuables"), les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A devront être rachetées le 11 Décembre 2019 pour un prix correspondant au capital social souscrit et libéré majoré du montant de tout Dividende Préférentiel qui a été déclaré mais non encore payé à cette date.

En conséquence de ce qui précède, les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales de la Société seront nommées Parts Sociales Ordinaires de la Classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-huit millions deux cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (EUR 48.221.993) de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) à quarante-huit millions deux cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 48.234.493), par l'émission de quarante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante et onze (48.190.971) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Classe A") et trente et un mille vingt-deux (31.022) Parts Sociales Ordinaires de la Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts Ordinaires de la Classe B" et ensemble avec les Nouvelles Parts Préférentielles de la Classe A, les "Nouvelles Parts").

Les Nouvelles Parts sont souscrites et payées par H.I.G. Europe - Duales System Deutschland, Ltd., susmentionné, par l'apport en nature de 682 actions de la Classe A1, 682 actions de la Classe A2, 682 actions de la Classe A3, 682 actions de la Classe A4, 1,551,137 actions de la Classe B1, 1,551,137 actions de la Classe B2 actuellement détenues par l'Associé Unique dans Green Point Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.664 («l'Apport»). La valeur totale de l'Apport d'un montant de cinquante-quatre millions deux cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 54.221.993,98) est allouée comme suit: (i) quarante-huit millions deux cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (EUR 48.221.993) sont allouées au capital social de la Société et (ii) six millions virgule neuf huit (EUR 6.000.000,98) sont allouées à la prime d'émission.

La preuve de la valeur de l'Apport et de détention du souscripteur a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit millions deux cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 48.234.493) représenté par cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires de la class A d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de la Classe A»), quarante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante et onze (48.190.971) parts sociales préférentielles de la classe A d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles de la Classe A») et trente et un mille vingt-deux (31.022) parts sociales ordinaires de la classe B d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de la Classe B»).

Les Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de la Classe B constituent trois catégories distinctes de parts sociales dans la Société, mais prennent rang pari passu à tout égard, sauf tel qu'expressément prévu ci-après. Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A donnent droit aux distributions tel que mentionné ci-dessous.

Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A confèrent à leurs détenteurs en tant que catégorie le droit, en priorité sur le paiement des dividendes aux détenteurs de toutes autres parts sociales dans le capital social de la Société, à recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende un dividende annuel cumulatif fixe préférentiel en espèces (ci-après dénommé le «Dividende Préférentiel»), à hauteur de 8% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, ce Dividende Préférentiel étant payable chaque année après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédant le paiement du Dividende Préférentiel par l'assemblée générale des associés de la Société. Les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A ne donnent pas droit de participer à la distribution des dividendes (le cas échéant) payés en sus du Dividende Préférentiel.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Associés ont le droit de recevoir des convocations de, et pour participer à, toutes les assemblées générales de la Société et ont une voix par part sociale (quelle que soit sa catégorie) qu'ils détiennent.

Aucun dividende, que ce soit en numéraire ou en nature, ne doit être payé ou déclaré, tout comme toute autre distribution ne doit être faite quant aux Parts Sociales Ordinaires de la Classe A et/ou Parts Sociales Ordinaires de la Classe B, tout comme toute Part Sociale Ordinaire de la Classe A et/ou Parts Sociale Ordinaire de la Classe B ne doit être achetée ou rachetée par la Société avant que tout Dividende Préférentiel ait été déclaré et entièrement payé.

Dans le cas d'un remboursement de capital en cas de liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés seront répartis tel que:

(i) premièrement, pour le remboursement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A (si ces parts sociales sont alors en circulation) du capital versé à cet égard (y compris toute prime d'émission) (le «Droit Préférentiel de Liquidation»);

(ii) deuxièmement, l'excédent doit être distribué au pro rata entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Si lors de la liquidation, d'une distribution ou de la dissolution, les actifs de la Société sont insuffisants pour payer le Droit Préférentiel de Liquidation dans son intégralité à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, ces actifs doivent alors être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, au pro rata des montants totaux auxquels ils auraient normalement eu droit respectivement.

Sous réserve de la disponibilité des sommes légalement distribuables en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Les Sommes Distribuables"), les Parts Sociales Préférentielles de la Classe A devront être rachetées le 11 Décembre 2019 pour un prix correspondant au capital social souscrit et libéré majoré du montant de tout Dividende Préférentiel qui a été déclaré mais non encore payé à cette date.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de supprimer l'article 9 actuels des statuts de la Société et de procéder à la renumérotation globale des articles.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. METZSCHKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020606/261.

(130024958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Général Service Investissement S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.630.

—

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A. - SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.630, issue d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 17 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2013, pas encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «LG Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 156.639).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 février 2013. Relation: EAC/2013/1591. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013020594/69.

(130024352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Metpaint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 174.981.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze janvier

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Shamsher Hassanali Moti KANJI, né le 29 août 1936 à Dar-es-Salaam (Tanzanie), avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Ici représenté par Monsieur Benoit De BIEN, avec adresse professionnelle à Capellen, suivant procuration donnée le 3 janvier 2013, qui, après avoir été signée NE VARIETUR, restera ci-annexée;

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «METPAINT».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Shamsher Hassanali Moti KANJI	100
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société. En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:

Monsieur Shamsher Hassanali Moti KANJI, né le 29 août 1936 à Dar-es-Salaam (Tanzanie), avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen. Le gérant unique engage valablement la société par sa seule signature.

3.- Le siège social de la société est établi au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: HOLTZ; De BIEN.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2013. Relation EAC/2013/685. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020732/109.

(130024341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Véronique De Meester, residing professionally 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the company SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A. having its registered office at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, registered with the Registar of Trade and Companies under the number B116.713,

by virtue of a proxy given on the 20 th day of December, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SOUTHERN INVESTMENTS S.A., having its registered office at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the twenty second day of May, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1518 of the 8 th day of August, 2006;

- that the articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the twenty seventh day of December, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 730 of the 15 th day of April, 2011;

- that the capital of the corporation SOUTHERN INVESTMENTS S.A. is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND (3,000) shares with a par value of FIFTY EURO (50.-Eur)) each, fully paid up;

- that Southwestern Investments Holding S.A. became the sole shareholder of the Company and has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation, the Company's activities have ceased;

- that Soutwestern Investments Holdings S.A. in its capacity of liquidator of the Company Southern Investments S.A. and in its capacity of sole shareholder, declare that:

* in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 27 th day of December, 2012, all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

* undertakes irrevocably to settle all and any unknown and unpaid liabilities of the terminated Company,

* the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company;

* following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

* the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

* the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 3, Rue des Bains L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Southwestern Investments Holding S.A. ayant son siege social au, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 116.713,

représentée par Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme SOUTHERN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, a été constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1518 du 8 août 2006, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 15 avril 2011;

- Que le capital social de la société anonyme SOUTHERN INVESTMENTS S.A., s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées;

- Que Southwestern Investments Holding S.A. étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme SOUTHERN INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Southwestern Investments Holding S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SOUTHERN INVESTMENTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

* de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/387. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020870/100.

(130024388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Icare S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.948.

—

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «ICARE S.A.» société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.948, constituée par-devant Maître Alfonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mai 1996, acte publié au Mémorial C n° 406 du 22 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2010, acte publié au Mémorial C n° 587 du 29 mars 2011.

Le capital social s'élève à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée «I.L.L. Services S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée «I.L.L. Services S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, à savoir Monsieur Jacques CLAEYS, président du conseil d'administration, Madame Valérie PECHON et Madame Monique JUNCKER, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/154. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013019982/64.

(130023655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Liberty Globus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.112.

—

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur B suivant en date du 15 février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur B de la société.

2. Nomination de l'Administrateur B suivant en date du 15 février 2013 jusqu'au 30 juin 2017:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur B
- Mr Patrick L.C. van Denzen, Administrateur B
- Mr Eric Albada Jelgersma, Administrateur A
- Mr Simon Schoone, Administrateur A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberty Globus S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A
Administrateur B

Référence de publication: 2013024137/24.

(130028781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

NL Airport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 174.860.

—

Par résolutions signées en date du 28 janvier 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Charles ROEMERS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

2. acceptation de la démission de M. Jean-François TRAPP de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Philip HOGAN

M. Hilko SCHOMERUS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024189/18.

(130028748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck